

La Fédération Wallonie-Bruxelles injecte 20 millions d'euros dans le fonds St'art

Le fonds public dédié aux industries culturelles et créatives voit sa capacité d'investissement plus que doublée. Ce montant servira à financer des projets sous forme de prêts de longue durée.

JEAN-FRANÇOIS SACRÉ

Lancé en 2009 par la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne, rejointes en 2014 par la Région bruxelloise (via la SRIB), le fonds d'investissement St'art se voit doté de nouveaux moyens. La Fédération Wallonie-Bruxelles a injecté vingt millions d'euros dans ce fonds dédié aux industries culturelles et créatives. Ses capacités d'investissement sont ainsi plus que doublées puisque son capital s'élevait à 17 millions.

Cette enveloppe sera dédiée essentiellement à des prêts de longue durée. «Cela permettra aux ASBL (qui constituent l'essentiel des institutions culturelles, NDLR) de construire et de financer des opérations ambitieuses tant dans le domaine des infrastructures et des financements amortissables que dans l'innovation dans les ressources humaines et le management», indique-t-on au cabinet du ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles Rudy Demotte.

Les organismes culturels sont généralement soutenus par la Fédération par le biais d'un contrat programme d'une durée de cinq ans. Ils peuvent aussi bénéficier de bourses permettant de financer des activités «extraordinaires», de recherche ou du prototypage, rappelle le cabinet. «En dehors de ces soutiens, les acteurs culturels souhaitant investir dans des développements stratégiques à moyen et à long terme pour rendre leurs services plus en phase avec les évolutions du monde culturel et de ses modes de consommation se retrouvent fort dépourvus», poursuit-il; or dans certains cas, ces investissements sont primordiaux pour maintenir une activité attractive face à la concurrence et la mutation du secteur.»

Outil complémentaire

Cette injection de capitaux frais devra donc remplir cet objectif et compléter ainsi les dispositifs traditionnels de St'art (lire l'encadré). «Pour bénéficier de notre intervention, les acteurs culturels doivent générer au moins 50%

de recettes propres, indique Virginie Civrais, directrice générale de St'art, ici nous pourrions intervenir seuls à partir d'appels à projets, chaque dossier devra être validé par le gouvernement.»

L'enveloppe concerne notamment deux secteurs souvent démunis en raison de la lourdeur des investissements nécessaires à leur activité: le secteur muséal et les arts de la scène. «Cela peut comprendre des équipements

comme un parcours multimédia, une boutique pour visiteurs, une librairie, une cafétéria, mais aussi de la consultance, de la sécurisation, etc.», précise Virginie Civrais. Il s'agit donc d'investissements à long terme. A priori, des expositions temporaires ne sont pas éligibles, «à moins qu'elles soient montées ensemble par plusieurs institutions et qu'elles voyagent de l'une à l'autre», poursuit la directrice de St'art. L'objectif est donc de financer des institutions et des entreprises plutôt que des événements ou des spectacles. Pour ceux-ci, le secteur bénéficie depuis le début de l'année d'un nouvel outil avec l'extension du tax shelter aux arts de la scène.

Premier appel à projet

Concrètement, un premier appel à projet de 5 millions d'euros sera prochainement ouvert à des institutions existantes, financées en tout ou en partie par la Fédération mais également pour des institutions à créer. Le candidat devra présenter une capacité de remboursement, un business plan durable et rentable permettant notamment de développer l'audience, le public, de trouver des nouvelles recettes propres et des apports privés. «Même si ce n'est pas obligatoire nous espérons bien faire intervenir des partenaires privés sous formes de mécénat de compétences ou de mécénat pur», complète la directrice de St'art. En cas d'acceptation du dossier, un prêt à long terme (jusqu'à 20 ans) entre 500.000 et 2 millions d'euros pourra être accordé au taux du marché.

ST'ART

49 SOCIÉTÉS FINANCÉES

Arts du spectacle, musées, mode, architecture, digital, jeux vidéo, arts plastiques, musique, audiovisuel, gastronomie... le secteur des industries culturelles et créatives éligibles au fonds St'art est très large. Selon une étude de l'weps, qui date de 2014, il pèse 4,8% du PIB belge, soit 15,6 milliards et emploie 104.000 personnes en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Depuis sa création, St'art a examiné près de 150 dossiers. Il a financé 49 sociétés (dont 36 sont toujours actives) pour près de 9,8 millions. 60% étaient des start-ups lors de l'entrée du fonds. Alors que le business plan de St'art prévoyait un taux d'échec (faillite...) de 25% des montants investis, il s'élevait fin 2016 à 17%.

70% des montants investis ont pris la forme de prêts à court et moyen terme (5 à 7 ans), 30% sont des prises de participation dans le capital de sociétés. Les secteurs qui ont le plus bénéficié de St'art sont la médiation culturelle, notamment des expositions (16%), les jeux vidéo (15%), les arts du spectacle (14%), le design (12%), l'édition (10%), la mode (9%), etc.

0,5 à 2m€

Un premier appel à projets de 5 millions permettra d'accorder des prêts de longue durée allant de 0,5 à 2 millions d'euros.